

2.10.7. Service de l'action sociale (SASO)

Missions principales

Le SASO est chargé des missions suivantes :

- appliquer la législation sur l'action sociale ;
- appliquer la législation concernant l'harmonisation et la coordination des prestations sociales ;
- appliquer la législation sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien ;
- appliquer la législation sur les aides à la formation (bourses et prêts d'études) ;
- appliquer la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ;
- appliquer la législation sur la lutte et la prévention contre le surendettement ;
- assurer la coordination de l'action sociale dans le canton ;
- prévenir les causes d'indigence et d'exclusion sociale ;
- favoriser l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle des personnes dans le besoin ;
- conseiller et surveiller les autorités d'aide sociale.

En complément à ces missions listées à l'article 10 du règlement d'organisation du DECS, le SASO est également en charge de la gestion de la facture sociale harmonisée (article 12a LASoc).

Évolution de l'environnement et des tâches

La marche des affaires dans l'industrie s'étant détériorée en 2024, le taux de chômage dans le Canton de Neuchâtel est reparti à la hausse après une importante décline sur plusieurs années. Ce sont évidemment des facteurs explicatifs essentiels de l'évolution marquée de l'environnement socio-économique du canton.

Dans le domaine de l'aide sociale par exemple, la baisse continue enregistrée à Neuchâtel depuis 2017 a connu un coup d'arrêt. Le recours à l'aide sociale est toutefois resté stable en comparaison avec l'année 2023. Les consultations sociales généralistes ouvertes à la population en différents endroits du canton par les organisations partenaires du réseau socio-sanitaire (Caritas, le Centre social protestant, Pro Senectute ou le Cora) ont connu une forte sollicitation de la part la plus fragilisée de la population neuchâteloise. Les sept Guichets sociaux régionaux ont aussi fait face en 2024 à une hausse des demandes (Agences AVS/AI et Guichets ACCORD).

Ces éléments mettent en lumière une sensibilité accrue de la population neuchâteloise à la forte augmentation des primes d'assurance-maladie, soit près de 10% en moyenne pour la deuxième année consécutive. Ils ont aussi conduit les autorités à développer de manière marquée les soutiens financiers dans le domaine de la réduction individuelle des primes, avec un accroissement important du nombre de bénéficiaires de subsides LAMal. La fragilisation de la population est aussi révélatrice des effets du chômage partiel non compensé (RHT) sur le pouvoir d'achat des salarié-e-s disposant de revenus modestes.

Activités et réalisations

Politique d'action sociale

Si les statistiques montrent une diminution du taux d'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel sur plusieurs années, force est de constater que le nombre de bénéficiaires de longue durée (plus de 3 ans) augmente, en pourcentage et en valeur absolue. Les familles monoparentales représentent quant à elles plus de 16% de tous les ménages neuchâtelois à l'aide sociale. Afin de mieux connaître le quotidien de certains publics à l'aide sociale, le service de l'action sociale a confié en avril 2023 un mandat à la Haute école de gestion Arc (HES-SO), permettant notamment de mener une très large enquête à laquelle plus de 600 bénéficiaires ont répondu. Certains résultats de cette étude ont permis d'étayer les propositions que fait le Conseil d'État, dans un document de référence quadriennal qui a nécessité de gros travaux préparatoires en 2024 : le rapport [24.057 Redéfinition des prestations sociales ; 3e volet](#) (p.33 et suivantes).

En décembre 2024 est paru le [Rapport social NE 2023](#), outil de référence pour la politique sociale du canton, édité tous les deux ans par le service cantonal de l'action sociale, en collaboration avec le service cantonal de statistique. L'analyse de la période 2019-2023, couverte par le Rapport social NE 2023, offre un éclairage objectif sur des sujets tels que le pouvoir d'achat, le risque de pauvreté ou l'évolution des prestations sociales cantonales. Ainsi, sur la base des données fiscales 2021, on fait le constat que 14.9% de la population neuchâteloise vit sous le seuil de pauvreté relatif. La proportion de personnes en situation de pauvreté dans le Canton de Neuchâtel reste stable et se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale qui était de 15.6% en 2022.

Sur le front de la lutte contre le surendettement, le dispositif cantonal a continué à se développer en 2024. En matière de prévention, on peut signaler l'octroi d'un soutien financier à trois projets par le biais du Fonds neuchâtelois de prévention du

surendettement, ainsi que l'organisation d'un Midi de l'impôt pour les apprenant-e-s du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE). Concernant la détection précoce, quelque 66 personnes ont pu profiter de conseils gratuits auprès de spécialistes du surendettement, grâce à la remise d'un coupon par divers services publics. Cela correspond à un taux d'utilisation des coupons distribués en 2024 de 19.5%, meilleur taux depuis l'introduction de cette mesure. Par ailleurs, huit entreprises de taille importante ont participé aux premières sessions de la formation nouvellement proposée par le SASO dans le domaine de la détection précoce du surendettement des employé-es. Enfin, la plateforme cantonale de lutte contre le surendettement a finalisé l'élaboration d'une proposition de plan d'action 2025-2028, à destination du Conseil d'État et orienté sur les thèmes prioritaires de la parentalité et du divorce.

Contributions d'entretien

En 2024, l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) a ouvert 188 nouveaux dossiers (199 en 2023). Le nombre total de dossiers traités par l'office s'élève quant à lui à 2939 (3085 en 2023). Concernant la dépense effective à charge de la Facture sociale harmonisée (différence entre les avances accordées par l'État et les avances recouvrées), elle se chiffre à CHF 511'763. Cela correspond à un taux de recouvrement exceptionnel de 78%, chiffre jamais atteint auparavant par l'ORACE. Cet excellent résultat est certainement le fruit de la conjoncture économique et des nouvelles procédures de recouvrement introduites par l'Ordonnance fédérale sur l'aide au recouvrement (OAiR). En effet, l'office a su parfaitement intégrer et exploiter à bon escient les nouveaux outils, en dépit d'une charge de travail élevée. Dans le cadre de ses démarches de recouvrement, qui constituent l'essentiel de son activité, l'ORACE a entrepris en 2024 un total de 332 procédures judiciaires.

En matière de politique sociale et de développement des « aides en amont », la réforme du régime des avances, initiée en 2019, continue de produire des résultats réjouissants, puisqu'en 2024 elle a permis à 140 personnes de ne pas ou de ne plus dépendre de l'aide sociale. Sur l'ensemble de l'année, le montant total des avances octroyées par l'office s'élève à CHF 2'310'000, contre CHF 2'400'000 en 2023. Cette légère baisse se retrouve également dans le nombre de bénéficiaires d'avance qui, en moyenne mensuelle, passe de 356 personnes en 2023 à 319 en 2024.

Aide sociale

En 2024, la tendance au recours à l'aide sociale dans le Canton de Neuchâtel est restée stable par rapport à 2023. Dans l'attente des statistiques officielles de l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'office cantonal de l'aide sociale (ODAS) relève en effet que le nombre de dossiers ouverts en 2024 s'est élevé à 2'391 contre 2'332 l'année précédente. Les fermetures de dossiers se situant au même niveau que les années précédentes, on enregistre une quasi-stabilité du nombre moyen de dossiers : 4'988 sur l'année 2024 contre 4'995 en 2023. Ce résultat s'explique par la conjoncture économique, qui reste globalement favorable, et par les efforts fournis dans l'insertion.

Concernant les dépenses d'aide sociale générées en 2024, soit l'aide matérielle versée par les autorités d'aide sociale (services sociaux régionaux/SSR et services sociaux privés pour les réfugié-e-s statutaires) et autres charges de l'ODAS, leur montant, encore provisoire à ce stade, est estimé à quelque 94 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 2.29% par rapport à l'année précédente. Cette hausse de 2,1 millions de francs provient essentiellement de l'aide matérielle délivrée dans les SSR (par exemple, en raison de la hausse des charges locatives).

Les travaux préparatoires en vue de la mise en œuvre du « suivi différencié harmonisé » (Projet SDH/RAISONE), déjà entamés en 2023, se sont poursuivis et intensifiés tout au long de l'année 2024. Plusieurs formations ont été organisées par l'ODAS (grandes lignes du SDH, les outils du SDH, les bases légales et la formation initiale du SDH), en collaboration avec les différents partenaires et Objectif:ne, permettant ainsi de présenter le projet aux 9 services sociaux neuchâtelois et d'identifier avec les professionnel-le-s concerné-es les éventuels points d'attention. Des formations pour les personnes chargées du suivi administratif ont également été organisées, de manière à permettre à l'ensemble des personnels un démarrage de cette réforme majeure de l'aide sociale au début de l'année 2025.

Dans le domaine de l'insertion sociale et socio-professionnelle (ISP), l'ODAS a organisé des programmes ou mesures proposant en 2024 quelque 520 places socio-professionnelles (à mi-temps). Ainsi, pas moins de 1'376 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (1'319 en 2023, soit + 4.32%). Parmi ceux-ci, 63% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS et 37% ont bénéficié d'un placement ISP individuel. Au final, on relève un beau résultat en comparaison annuelle : 19.4% des participant-e-s ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation. Et 15.5% de bénéficiaires supplémentaires ont atteint le niveau du Pronostic 1, nécessaire pour intégrer la stratégie d'intégration professionnelle mise en place avec le service de l'emploi. On notera enfin qu'en début d'année, le programme Jobtrotter est venu compléter de manière novatrice le panel d'offres du dispositif ISP, dans le domaine de l'insertion des jeunes par le sport, l'art, le développement personnel et le digital. En fin d'année, il a été mis un terme à la collaboration avec la mesure de coaching Conversio. Enfin, l'ODAS a participé activement au démarrage à la rentrée de l'été 2024 du Dispositif Restart, porte d'entrée unique dans le canton pour tous les jeunes gens de 15 à 25 ans en situation de décrochage.

Aides à la formation

Lors de l'année scolaire 2023-2024, le nombre de personnes au bénéfice de bourses d'études délivrées par l'office cantonal de l'assurance-maladie (OCAB) a une nouvelle fois diminué dans tous les degrés (secondaire 2 et tertiaire ; -1,15% au total). On enregistre toutefois une légère hausse du montant total des prestations versées (CHF 58'470. -), puisque le montant moyen de la bourse octroyée a augmenté. Sur un total de 2'123 demandes examinées par l'OCAB, seulement 42,2% ont abouti à l'octroi d'une bourse : 13,38% ont été rejetées pour non-conformité aux conditions d'octroi (personne ou formation), et 41,7% ont été refusées en raison de moyens financiers jugés suffisants selon la réglementation actuelle. À ce propos, le Conseil d'État a livré une analyse et présenté des mesures correctrices, en prévision de la rentrée 2025-2026, dans le rapport sur la redéfinition des prestations sociales (tome 3, Rapport 24.057).

Le nombre de bénéficiaires de prêts (à rembourser sans intérêt) a légèrement augmenté (+5), tout comme le montant total attribué. Le montant moyen des prêts pour une année est de CHF 6'842.-, soit une diminution de montants alloués en moyenne de 3,9% par rapport à l'année 2022-2023.

Le tableau ci-dessous, établi par l'OCAB, présente le résultat synthétique des deux dernières années sur le plan de l'octroi des bourses d'études (prestations non remboursables) et des prêts d'études. Les statistiques 2023-2024, arrêtées à mi-février 2025, sont harmonisées avec celles de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Niveau de formation	2022-2023			2023-2024 (état au 14.2.2025)			Variations en %	
	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants CHF	Moyenne CHF	Nb. Boursiers	Montants
Secondaire II	467	2'548'217	5'456	460	2'667'871	5'799,72	-1,50%	4,70%
Tertiaire	406	3'583'088	8'825	403	3'525'404	8'747,90	-0,74%	-1,61%
Formation continue	1	3'500	3'500	0	0	0	-100%	-100%
Total bourses	873	6'134'805	7'027	863	6'193'275	7'176,45	-1,15%	0,95%
Prêts d'études	15	106'770	7'118	20	136'840	6'842	33,33%	28,16%

Assurance-maladie (LAMal)

En moyenne en 2024, les primes d'assurance-maladie (incl. franchises à option et modèles particuliers d'assurance), toutes classes d'âges confondues, ont augmenté de 9,8% dans le Canton de Neuchâtel. Dans le détail, les primes adultes (dès 26 ans) ont augmenté en moyenne de 9,2% (à CHF 498.- /mois), celles des jeunes adultes (19-25 ans) ont connu une hausse de 8,4% (à CHF 340.30 /mois) et celles des enfants (0-18 ans) ont cru de 8,2% (à CHF 126.60 /mois).

Face à la spectaculaire hausse des primes LAMal pour la 2e année consécutive, le Conseil d'État a amendé, le 15 novembre 2023, son projet de budget 2024 de quelque 8,3 millions de francs, afin d'améliorer le soutien à la population par la réduction individuelle des primes. Le 5 décembre 2023, le Grand Conseil a voté un amendement complémentaire au budget affecté aux subsides LAMal de 1,7 million de francs. Grâce à ces moyens supplémentaires, un nouveau subside a été introduit pour les adultes et jeunes adultes, avec enfants, appartenant aux classifications « ordinaires » S11 à S15, avec pour objectif de mieux soutenir les familles de la classe moyenne inférieure. Une prime de référence a été établie pour les bénéficiaires des classifications « ordinaires » (S1 à S15), en découplant la prime de référence pour les subsidié-e-s de l'aide sociale (PARC) et la classification S1 (montant du subside le plus élevé). Cela a d'ailleurs nécessité une modification de l'art. 15a al. 3 LILAMal. Enfin, les dernières limites de revenus donnant accès aux subsides (classifications S10 et S15) ont été majorées pour l'ensemble des typologies de ménages, en intégrant les limites de revenus mises en place en 2023 dans le cadre du SEPA (subside extraordinaire « pouvoir d'achat »).

En 2024, le nombre total de bénéficiaires de subsides LAMal a nettement progressé et s'est élevé dans le Canton de Neuchâtel à près de 40'000 personnes, pour un montant total de CHF 148,2 millions (CHF 135,5 millions en 2023 et CHF 120 millions en 2022). Vu les mesures prises et mentionnées ci-dessus, l'augmentation entre 2023 et 2024 du montant total des subsides versés concerne uniquement les effectifs des bénéficiaires de subsides de « classifications ordinaires » (hors aide sociale et PC AVS/AI). Elle est importante : + 44% à ce stade des relevés. On enregistre par contre une légère baisse du nombre de personnes subsidiées provenant de l'aide sociale et du domaine des prestations complémentaires à l'AVS-AI.

Au 31.12.2024, la répartition des bénéficiaires dans les différentes catégories se présentait comme suit :

Catégories de bénéficiaires	En millions de CHF	*Nombre de personnes
PC à l'AVS-AI	78,7	12'237
Aide sociale	36,5	8'280
Subsides ordinaires (class. S1-S15)	33,0	18'914
**Total	148,2	39'431

* Considère une moyenne arithmétique (nombre de mois subsidiés divisé par 12 mois)

** Ces données recensent uniquement les subsides attribués et validés par les assureurs du 1er janvier au 31 décembre de l'année (incl. les correctifs des années antérieures à 2024) et ne considèrent, en conséquence, pas les écritures transitoires.

À noter que les effectifs des bénéficiaires de subsides de classification « ordinaires » sont encore appelés à évoluer à la hausse, dans la mesure où l'OCAB doit encore rendre des décisions en 2025, avec effet sur 2024 (traitements en retard).

Enfin, dans le cadre du système de la « quasi-automaticité » sur la base des taxations fiscales communiquées à l'OCAB, 5'750 coupons ont été retournés dans les délais et traités par l'office (4'498 en 2023). Sur les 5'750 coupons traités, 4'528 ont donné droit à l'attribution directe d'un subside, 1'108 ont dû faire l'objet d'un renvoi auprès d'un guichet social régional pour examen détaillé du droit à la prestation (suite à un changement de situation financière et/ou personnelle) et 114 personnes n'ont formellement pas revendiqué de subside.

Prestations transversales

En vue de renforcer les compétences transversales de l'ensemble des entités du SASO, la direction du service a entrepris des démarches en matière de ressources humaines. Ainsi, un analyste d'affaires (1 EPT) a été engagé à la fin du 1er semestre 2024, afin d'accompagner l'évolution des systèmes d'informatique et de gestion et de coordonner le développement du système de contrôle interne (SCI). Une analyste de données (0.5 EPT) a été recrutée en collaboration avec le service de statistique. Reste que sur le plan de la charge de travail, l'ensemble des équipes a été fortement sollicité et se prépare à affronter un rythme au moins aussi soutenu en 2025.

Résultat financier

Compte de résultats : charges et revenus par nature

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024	Écart C2024 - B2024		Écart C2024 - C2023	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation	140'885'339	151'614'709	148'587'561	-3'027'148	-2.0%	+7'702'222	+5.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	--	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	--	0	--
42 Taxes	3'953'307	5'553'000	4'034'681	-1'518'319	-27.3%	+81'375	+2.1%
43 Revenus divers	134'986	8'000	245'568	+237'568	+2'969.6%	+110'583	+81.9%
45 Prélèvements sur les fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
46 Revenus de transfert	115'649'508	124'872'309	122'675'047	-2'197'262	-1.8%	+7'025'539	+6.1%
47 Subventions à redistribuer	20'529'803	20'757'000	21'021'297	+264'297	+1.3%	+491'494	+2.4%
49 Imputations internes	617'735	424'400	610'967	+186'567	+44.0%	-6'769	-1.1%
Charges d'exploitation	294'482'366	306'171'083	312'397'120	+6'226'036	+2.0%	+17'914'754	+6.1%
30 Charges de personnel	5'936'904	6'246'116	6'194'725	-51'391	-0.8%	+257'821	+4.3%
31 Biens, services et autres charges d'expl.	1'335'239	1'564'400	1'712'789	+148'389	+9.5%	+377'550	+28.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	--	0	--
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	--	0	--
36 Charges de transfert	241'130'696	247'341'492	253'668'952	+6'327'460	+2.6%	+12'538'256	+5.2%
37 Subventions redistribuées	20'529'803	20'757'000	21'021'297	+264'297	+1.3%	+491'494	+2.4%
39 Imputations internes	25'549'724	30'262'075	29'799'357	-462'719	-1.5%	+4'249'632	+16.6%
Résultat d'exploitation	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'559	-9'253'184	-6.0%	-10'212'532	-6.6%
44 Revenus financiers	0	0	0	0	--	0	--
34 Charges financières	0	0	217	+217	--	+217	--
Résultat de financement	0	0	-217	-217	--	-217	--
Résultat opérationnel	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'776	-9'253'401	-6.0%	-10'212'749	-6.6%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	--	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	--	0	--
Résultat total	-153'597'027	-154'556'374	-163'809'776	-9'253'401	-6.0%	-10'212'749	-6.6%

Commentaires

Le résultat d'exploitation boucle avec des charges nettes de CHF -9,3 millions vs budget et de CHF -10,2 millions par rapport aux comptes 2023. Les revenus pour l'année 2024 sont inférieurs au budget de CHF -3,0 millions alors que les charges sont plus élevées de CHF +6,2 millions. Au regard des comptes 2023, l'augmentation des charges (CHF +17,9 millions) est partiellement compensée par une amélioration des revenus (CHF +7,7 millions). Les variations les plus importantes relèvent des charges et revenus de transfert, de même que, s'agissant de la comparaison avec le budget, des taxes.

S'agissant des revenus d'exploitation, les principaux écarts par rapport au budget concernent les revenus de transfert (groupe 46) et les taxes (groupe 42). Pour le groupe 46, l'écart s'explique par la diminution de la participation des communes à la facture sociale (CHF -0,9 million), ainsi que par des revenus du recouvrement du contentieux LAMal moins élevés qu'escompté (CHF -1,2 million). L'écart du groupe 42 s'explique principalement par des remboursements d'aide sociale inférieurs aux prévisions. Cette baisse résulte notamment du fait que les héritages encaissés par l'État sont désormais comptabilisés via un compte de bilan plutôt qu'un compte de revenus. En 2024, un montant de CHF 1,39 million a ainsi été reversé aux SSR. Par rapport aux comptes 2023, les revenus de transfert augmentent de CHF + 7,0 millions en raison d'une part de la hausse des participations communales à la facture sociale et des subsides fédéraux (CHF +8,1 millions), d'autre part de la baisse des revenus liés au recouvrement du contentieux LAMal (CHF -1,1 million).

S'agissant des charges d'exploitation, les principaux écarts par rapport au budget sont liés aux charges de transfert (groupe 36) et aux imputations internes (groupe 39). Le groupe 36 présente un dépassement budgétaire de CHF +6,3 millions principalement imputable à l'évolution du contentieux LAMal (CHF +11 millions). Ce dernier a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de CHF 7 millions alloué par le Grand Conseil. L'évolution du contentieux LAMal s'explique en grande partie par des effets de rattrapage liés à la période Covid et à des éléments ponctuels d'ordre technique (changement d'application informatique ou organisationnel chez certains assureurs), mais aussi par une augmentation significative du défaut de paiement chez les assuré-e-s, confronté-

e-s à des hausses massives de primes tant en 2023 qu'en 2024. À noter que la majeure partie de l'augmentation du contentieux LAMal est comptabilisée hors facture sociale. Le domaine de la réduction individuelle des primes (subsides LAMal), présente pour sa part un dépassement budgétaire de CHF 1,4 million en raison de l'élargissement des conditions d'accès à la prestation. À l'inverse, d'autres composantes présentent des comptes meilleurs que le budget, notamment dans les bourses d'études et l'aide matérielle et permettent ainsi de réduire le montant total du dépassement constaté. L'augmentation entre 2023 et 2024 des charges de transfert (CHF +12,5 millions) est principalement imputable à l'évolution des charges du contentieux LAMal (CHF +7,1 millions) ainsi que des subsides LAMal, suite aux efforts entrepris par le Conseil d'État et le Grand Conseil pour élargir le cercle des bénéficiaires ordinaires et compenser par des subsides accrus l'effet de la forte augmentation des primes sur les assuré-e-s (CHF +6,6 millions). Dans le groupe 39, les charges refacturées au SASO par d'autres services affichent un écart de CHF -0,5 million par rapport au budget. Cet écart est détaillé dans les fiches des services SECS, SEMP, SAHA et SMIG.

Résultat analytique

Coûts (+) et revenus (-) nets des groupes de prestations

Contributions d'entretien (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'925	9'200	2'403
Coûts salariaux et de structure	1'148'148	1'225'058	1'234'230
Coûts des services centraux	228'742	370'944	388'173
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'379'815	1'605'202	1'624'806

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Aide sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	2'090	0	79'567
Coûts salariaux et de structure	1'695'099	1'881'630	1'800'944
Coûts des services centraux	337'784	569'752	567'103
Revenus	64'724	96'400	147'051
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	1'970'249	2'354'982	2'300'563

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux, ainsi que des revenus de refacturation de prestations internes.

Aide à la formation (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	400	400	400
Coûts salariaux et de structure	399'294	384'692	506'546
Coûts des services centraux	79'464	116'484	159'213
Revenus	0	0	0
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	479'158	501'576	666'159

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Assurance-maladie (LAMal) (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	0	0	0
Coûts salariaux et de structure	2'220'396	2'155'971	2'203'459
Coûts des services centraux	443'038	652'822	692'897
Revenus	14'245	8'000	5'610
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	2'649'189	2'800'793	2'890'746

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations ainsi que des coûts imputés par les services centraux.

Politique d'action sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges directes	12'431	10'800	11'532
Coûts salariaux et de structure	499'979	403'934	498'487
Coûts des services centraux	99'736	121'704	156'490
Revenus	105'278	100'000	112'593
Coûts nets (+) / Revenus nets (-)	506'868	436'439	553'916

Commentaires

Les variations découlent pour l'essentiel des heures productives effectivement ventilées sur les prestations, des coûts imputés par les services centraux, ainsi que des revenus de refacturation de prestations internes.

Charges (+) et revenus (-) nets de transfert non incorporables aux prestations

Charges nettes de transfert non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Contentieux LAMal	11'667'551	7'529'633	19'085'853
LAVI	843'504	110'000	300'154
Participation aux SSR et GSR	4'651'701	5'400'000	4'680'727
Subsides LAMal extraordinaires	1'421'962	0	110
Subventions institutions privées	22'198	18'600	74'277
Total charges (+) / revenus (-) nets	18'606'916	13'058'233	24'141'121

Commentaires

La forte progression des charges constatée tant en regard du budget que des comptes 2023 s'explique pour l'essentiel par le contentieux LAMal, volet primes / intérêts et frais de poursuite hors facture sociale, dont il a déjà été fait mention dans les commentaires généraux ci-dessus. D'autres variations importantes bien que nettement plus faibles en montants absolus peuvent être observées dans les autres composantes, principalement en raison d'éléments ponctuels ou liées à des questions d'imputation comptables. Les subsides LAMal extraordinaires en soutien du pouvoir d'achat décidés par le Grand Conseil (volet hors facture sociale) n'ont pas été reconduits.

La participation de l'État aux charges des SSR et GSR est moins élevée que le montant porté au budget. Le Suivi Différencié Harmonisé (SDH/RAISONE) qui débutera en 2025, n'a pas entraîné les conséquences imaginées en termes de dotation en personnel dans les services sociaux (augmentation minime dans certains SSR).

Autres charges (+) et revenus (-) nets non incorporables aux prestations

Autres charges nettes non incorp. (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Charges subventions redistribuées	20'529'803	20'757'000	20'976'847
Frais de rappel	-2'220	0	-1'700
Revenus subventions redistribuées	-20'529'803	-20'757'000	-20'976'847
Total charges (+) / revenus (-) nets	-2'220	0	-1'700

Commentaires

Les écarts entre les charges et revenus redistribués (groupe 37 et 47) qui se compensent mutuellement, résultent des fluctuations des montants du pot commun à répartir entre les communes dans les domaines des charges d'aide matérielle des SSR et des frais de personnel des GSR/SSR.

Projets gérés par crédit d'engagement

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Statut	Comptes 2023			Budget 2024			Comptes 2024		
		Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net	Dépenses / Charges	Recettes / Revenus	Total net
*PI-Réformes	En cours	102'986	0	102'986	147'000	0	147'000	121'080	0	121'080
Prêts d'étude 2020-2023	En cours	106'870	8'275	98'595	0	60'000	-60'000	0	32'399	-32'399
Prêts d'étude 2024-2027	En cours	0	0	0	150'000	0	150'000	203'520	3'000	200'520
Prêts d'études	En cours	0	165'915	-165'915	0	141'100	-141'100	0	93'085	-93'085
Total		209'856	174'190	35'666	297'000	201'100	95'900	324'600	128'484	196'116

Commentaires

Le crédit d'engagement PI-Réformes (rapport 20.013) sert à l'octroi de mandats pour les travaux liés à la redéfinition des prestations sociales dans le cadre du Projet RAISONE (Repenser l'aide sociale neuchâteloise) mené conjointement par l'État et les communes. Les mandats externes nécessaires à sa réalisation ont été moins sollicités que prévu, entraînant des charges inférieures de CHF 26'000 par rapport au budget.

Facture sociale

Charges (+) / revenus (-) nets de la facture sociale (CHF)	Comptes 2023	Budget 2024	Comptes 2024
Aide sociale	59'263'145	60'890'263	59'614'302
Alfa Sal	2'879'858	2'857'980	2'771'843
Avances contribution d'entretien	395'836	495'600	309'601
Bourses d'études	3'313'523	4'100'400	2'886'356
Financement LACI	3'004'800	3'159'780	3'387'633
Intégration socio-professionnelle	5'693'456	6'224'400	5'791'108
Lutte contre les abus	1'101'432	1'183'680	1'052'887
Partenariat social privé	3'363'966	5'029'249	4'965'591
Subsides LAMal	45'325'376	49'710'799	50'718'661
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	3'555'155	0	274
Total charges (+) et revenus (-) nets	127'896'547	133'652'150	131'498'256

Commentaires

En 2024, la part assumée par l'État dans la facture sociale est inférieure de CHF -2,15 millions aux prévisions budgétaires. Cet écart s'explique par la stabilité du nombre de dossiers d'aide sociale, les dépenses inférieures en matière de bourses d'études et la réduction des coûts dans certaines composantes, notamment l'intégration socio-professionnelle et les contributions d'entretien.

L'aide sociale enregistre une baisse des charges de CHF -1,28 million, en raison d'une stabilité des dossiers et d'une meilleure intégration professionnelle des bénéficiaires. Les bourses d'études affichent également une diminution de CHF -1,2 million, liée à une moindre sollicitation des crédits. Ces économies sont partiellement compensées par une hausse des charges des subsides LAMal de CHF +1 million, due à l'élargissement du droit pour certains bénéficiaires.

Par rapport à 2023, les charges de la facture sociale augmentent de CHF +3,6 millions, principalement en raison de la hausse des subsides LAMal (CHF +5,39 millions), impactés par la hausse des primes, et du partenariat social privé (CHF +1,6 million), notamment avec l'intégration de la charge nette de la FADS refacturée par le SAHA. Cette augmentation est partiellement compensée par la hausse des subsides fédéraux (CHF +5,6 millions).